

Compte rendu de la session du Conseil Communautaire du 31 juillet 2017

L'an deux mil dix-sept, le 31 juillet à 17 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Date de convocation : 13 juillet 2017

Présents :

Présents :

Mesdames PRAULT, PROT, BERTHON, MECHE, Messieurs, BARRE, LOUPIAS, MARIN, CAMUS, DAUBORD, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, LALANGE, MARCQ, BOISLAIGUE, VALET et BORGEAIS,

Absents excusés:

Monsieur JUBERT a donné pouvoir à Madame PRAULT
Madame DANVY a donné pouvoir Madame MECHE
Monsieur BURDIN a donné pouvoir Monsieur LOUPIAS
Madame BIDAULT
Madame SCHNEIDER

Assistaient également :

Mesdames PAULMIER, MELIN, Messieurs COULON, GUILLOT et RENARD membres suppléants,
Madame Christelle CHAMBARD, Secrétaire Générale

Le Président donne lecture du compte rendu de la dernière session du Conseil Communautaire en date du 31 juillet 2017 ; le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

Il propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- animation économique : demande de subvention Leader
- espace bureau / sanitaire atelier 300 m² : demande de location

Le Conseil Communautaire à l'unanimité, accepte la proposition du Président.

Décision du Président

Dans le cadre des délégations de pouvoir attribuées par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 mai 2014, prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, le Président informe le Conseil Communautaire, des décisions prises en son absence par Monsieur Guy VALET 2^{ème} Vice-Président:

D2017/04. Marché de travaux pour la création d'un commerce multiservices à Paulnay- déclaration d'infirmité des lots 3 et 5 et reconsultation pour ces lots

Le Président informe le Conseil que dans le cadre de la consultation lancée sous forme de Marché à procédure adaptée pour la création d'un commerce multiservices à Paulnay, les lots N°3 « Etanchéité – Bardage » et N°5 «Métallerie - Serrurerie », n'ont reçu aucune offre. Aussi, la commission d'appel d'offres a déclaré ces lots infructueux.

Par Conséquent, en son absence et par délégation, Monsieur VALET, 2^{ème} Vice-Président, conformément au décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, a décidé de lancer une consultation directe auprès d'entreprises spécialisées dans ce domaine.

N°05/01-2017 – Projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay : Résultat de la consultation pour les travaux

Monsieur le Président de la CAO rappelle qu'une consultation pour les travaux de création d'un commerce multiservices à Paulnay a été lancée sous forme de Marché à Procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 pris en application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Il rappelle qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue le 22 juin 2017 dans la Nouvelle République de l'Indre et sur les sites Internet, « CyberIndre » du Conseil Départemental de l'Indre et de la Communauté de Communes Cœur de Brenne le 20 juin 2017.

La dématérialisation de l'avis et de la procédure a été faite via La Nouvelle République sur le site « pro-marchespublics.com » le 20 juin 2017.

La date limite de réception des offres était fixée au jeudi 13 juillet 2017 à 12 heures.

Les lots 03 « Etanchéité / bardage » et 09 « métallerie – serrurerie » pour lesquels aucune offre n'a été déposée ont été déclarés infructueux.

Une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans ces travaux a été lancée.

Conformément à l'avis de la commission d'appel d'offres du 31 juillet 2017, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 – Démolition - Gros-œuvre :

BTS travaux publics / CIRON Maçonnerie- 36 300 Ciron pour un montant de 148 815.69 € HT

Lot 02 – Charpente bois – Couverture tuiles plates :

BREMAUD Stéphane EURL -36 220 Tournon ST Martin pour un montant de 45 321.03 € HT

Lot 03 – Étanchéité – Bardage :

CCBH – 36 300 CIRON pour un montant de 63 449.04 € HT

Lot 04 – Menuiseries extérieures aluminium et acier :

BHM – 36 300 LE BLANC pour un montant de 29 531.00 € HT

Lot 05 – Métallerie – Serrurerie :

METAL BRENNE – 36 290 Mézières-en-Brenne pour un montant de 12 155.00 € HT

Lot 06 – Menuiserie intérieure bois :

BHM – 36 300 LE BLANC pour un montant de 14 091.13 € HT

Lot 07 – Plâtrerie - Isolation - Plafonds suspendus :

BERNARD COUTURE SARL – 36 110 BOUGES LE CHATEAU pour un montant de 23 824.26 € HT

Lot 08 – Panneaux isothermes :

ISONEO – 87 220 FEYTIAT pour un montant de 19 941.18 € HT

Lot 09 – Carrelage – Faïence :

SARL JP TETOT – 36 120 ARDENTES pour un montant de 23 898.58 € HT

Lot 10 – Peinture :

Jean-Claude VACHER Sarl – 36 130 DEOLS pour un montant de 9 217.88 € HT

Lot 11 – Électricité :

LABRUX SAS - 36 300 LE BLANC pour un montant de 28 370.85 € HT

Lot 12 – Chauffage – Ventilation – Plomberie – Sanitaires :

VALENCAY CONFORT SARL - 36 600 VALENCAY pour un montant de 50 530.59 € HT

Lot 13 – Équipements de cuisine :

Ce qui porte le montant total du marché de travaux à 485 924.23 € HT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 1 CONTRE (Madame PRAULT) et 1 abstention (Madame PROT), entérine les décisions de la Commission d'Appel d'Offres et autorise le Président à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

N°05/02-2017 – Projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay : plan de financement prévisionnel

Monsieur le Président de la commission « développement économique » rappelle au Conseil Communautaire le projet de création d'un commerce multiservices à Paulnay.

Afin de financer cet important projet pour le développement économique du territoire, il propose en complément des aides déjà attribuées (*Etat – DETR et Réserve Parlementaire*), de solliciter des subventions auprès du Département de l'Indre et de la Région Centre dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, respectivement au taux maximum. Aussi, suite au résultat de la consultation des entreprises, il convient d'arrêter le plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel (HT) :

Travaux	485 924.23 €
Honoraires architecte 7.95%	38 631.00 €
Frais divers (<i>SPS- Contrôle technique – diagnostics amiante et plomb avant travaux- Etude de sol – Plan topographique</i>)	7 490.00 €
Total HT	<u>532 045.23 €</u>

Recettes :

- Région Centre – CRST 30%	159 600 €
- Département de l'Indre	34 100 €

Autres Subventions sollicitées :

- Etat – DETR 30% (<i>attribuée sur une base de 472 862 €</i>)	141 858 €
- Réserve Parlementaire (<i>attribuée par arrêté Ministériel du 20/04/2017</i>)	10 000 €

Reste à la charge de la CDC	186 487.23 €
-----------------------------	--------------

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré par 18 voix POUR, 1 CONTRE (Madame PRAULT) et 1 abstention (Madame PROT), accepte le plan de financement tel que présenté et autorise le Président à solliciter des subventions auprès des services du Département de l'Indre et de la Région Centre au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, respectivement aux taux maximum.

Rapport d'activités 2016

N° 05/03-2017 – Rapport d'activités 2016

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'information des conseils municipaux des communes membres fait partie des obligations incombant aux intercommunalités. A cet effet, il donne lecture de l'article L.5211-39 :

« Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année avant le 30 septembre au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le Président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Monsieur le Président rappelle que ce même article informe que « les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale ». Monsieur le Président présente le rapport d'activités 2016. Le Conseil Communautaire en prend acte.

Personnel

N°05/04-2017 – Multiaccueil : ouverture d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants.

Monsieur le Président informe le Conseil que la responsable de la structure du multiaccueil est en poste depuis le 04 janvier 2016 en Contrat à Durée Déterminée. Il informe qu'elle a réussi le concours d'éducateur de jeunes enfants Aussi, il propose de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au 1er novembre 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président, et décide de créer un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet au 1er novembre 2017.

N° 05/05-2017 - animation économique – demande de subvention LEADER 2^{ème} tranche

Monsieur le Président de la commission « développement économique » rappelle le recrutement de l'animatrice économique sur 3 ans pour dynamiser l'activité économique du territoire Cœur de Brenne. Il rappelle ses missions principales : développer l'activité du co-working, mettre en place d'une action prospective pour rechercher des télétravailleurs, travailler sur l'attractivité économique de la CdC afin d'attirer les entreprises

Il propose donc que la CdC dépose les dossiers de demande de subvention au titre du programme LEADER pour la 2^{ème} tranche et du dispositif « à vos ID ».

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition du Président de la commission « développement économique » et charge le Président de demander les subventions nécessaires pour le financement de ce poste au titre du programme LEADER et du dispositif « à vos ID ».

Affaires économiques

N° 05/06-2017 : Atelier relais de 300 m²- ZA des Noraies : Location de l'espace bureaux/sanitaire

Monsieur le Président informe le conseil communautaire de la demande de l'entreprise SCI GOUD BOX qui souhaite louer l'espace bureaux / sanitaire de l'atelier relais de 300 m² sur la ZA des Noraies.

Le Président propose d'accepter cette demande. Il rappelle le prix de location à 2.60 € HT le m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande de location de l'espace bureaux – sanitaire au prix de 2.60 € HT le m² par mois et autorise le Président à signer le bail d'occupation provisoire avec la SCI GOUD Box pour la location des bureaux d'une superficie de 50 m².

Fait à St Michel en Brenne, le 31 juillet 2017

Le Président,

Jean-Louis CAMUS

